



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme ANGLES Bénédicte, M. AUGEREAU Jean-Daniel, M. BOIZARD Adrien, Mme CHETITAH Jennifer, M. de MATTEÏS Alexandre, M. DELOIRE Jérôme, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GOICHON Adeline, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HAMON Catherine, Mme LEROUX Jennifer, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Nicole, Mme MERCIER SAVIDAN Marina, M. MOREAU Alain, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, M. PAGE Romaric, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PISCIONE Patrick, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme STRAQUADANIO Stéphanie, M. TARDIF Benoît, M. TREMAS Sébastien, Mme TUSSEAU Doriane.

Étaient excusés :

M. de MATTEÏS Alexandre a donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;
Mme GOICHON Adeline a donné procuration à Mme NOIROT Muriel ;
M. MUHAMMAD Nooruddine a donné procuration à M. PISCIONE Patrick ;
M. PAGE Romaric a donné procuration à Mme CHETITAH Jennifer ;
Mme TUSSEAU Doriane a donné procuration à M. GLÉMOT Étienne.

Secrétaire de séance : M. Jean-Daniel AUGEREAU

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents..... 24
Nombre de suffrages exprimés..... 29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

2026-09-01 / SIEML - extension des Hauts du Courgeon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Ville porte le projet d'aménagement de la zone nord des Hauts du Courgeon, pour l'implantation d'un casino, ainsi que le déplacement et l'agrandissement de la gendarmerie nationale, située actuellement rue des Acacias.

Une première délibération (2025-07-02 – conseil du 7 juillet 2025) a validé plusieurs éléments de ce projet :

- Le scénario d'aménagement sur la base des esquisses réalisées au 1^{er} semestre 2025 ;
- Le montant estimatif des travaux ;
- Le recrutement de cabinets pour assurer la maîtrise d'œuvre complète du chantier ;
- L'autorisation du Maire à lancer les marchés de travaux et à retenir les entreprises, sur la base du projet définitif.

Ce projet définitif a fait l'objet d'une seconde délibération (2026-02-04 – conseil du 2 février 2026), pour une validation par le conseil du projet de Permis d'Aménager et une autorisation au Maire à en déposer la demande.

Une fois l'ensemble de ces éléments validés, la phase Projet pour définir précisément le Dossier de Consultation des Entreprises a été lancée, et les appels d'offres pour la réalisation des travaux sont en cours de consultation. En parallèle Enedis et le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire (SIEML) ont travaillé sur l'amenée de l'ensemble des réseaux dits « secs » :

- La Haute Tension pour l'ensemble du quartier, alimentée via un raccordement au lieu-dit Le Petit Courgeon, la pose de 2 postes HTA, la pose d'une liaison en attente en prévision des futurs quartiers d'habitation de la zone sud des Hauts du Courgeon ;
- La Basse Tension pour desservir les différents lots en interne (gendarmerie, casino, espace multimodal et lots non-encore définis) ;
- L'éclairage public des voiries ;
- Les réseaux télécom.

Le projet prévoit également la suppression de l'alimentation actuelle en basse tension des Hommeaux et sa reprise par le nouveau quartier, permettant de supprimer les câbles aériens sur le rond-point de la route de Segré.

La maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques étant assurée par le SIEML (par délégation d'Enedis pour la Haute Tension), la Ville est appelée à valider une participation au projet selon les règlements en vigueur, d'un montant total de 507 897,48 €, décomposés comme suit :

TRAVAUX		Montant Total TTC	Participation Ville
(n°176.26.10.01)	Extension du réseau de Distribution Publique	423 066,00 €	253 839,60 €
(n°176.26.10.06)	Extension du réseau de Distribution Publique - Transformateur	19 839,79 €	11 903,88 €
(n°176.26.10.05)	Renforcement du réseau de Distribution Publique (existant + postes)	199 558,80 €	0,00 €
(n°176.26.10.07)	Renforcement du réseau de Distribution Publique	9 279,06 €	0,00 €
(n°176.26.10.02)	Eclairage Public - réseaux	20 847,60 €	20 847,60 €
(n°176.26.10.04)	Eclairage Public - matériel	105 100,80 €	105 100,80 €
(n°176.26.10.03)	Génie Civil Télécom	66 321,60 €	66 321,60 €
(n°176.26.12.01)	Effacement du réseau de Distribution Publique – route de Segré	149 652,00 €	49 884,00 €
TOTAL :		993 665,65 €	507 897,48 €

Ouï le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la participation aux travaux dirigés par le SIEML pour le déploiement des réseaux électriques, Télécom et d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement des Hauts du Courgeon pour un total de 507 897,48 €,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, 07 septembre 2026.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Daniel AUGEREAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :